

AJOUT D'UN NOUVEAU DISTRIBUTEUR ET CHANGEMENT DES MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

FCP SMART CEA

Fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux titulaires de

Comptes Epargne en Actions « CEA »

Agrément du CMF N°07-2016 du 11 Février 2016

Adresse : 5, Rue Mustapha Sfar, 1002, Tunis

AJOUT D'UN NOUVEAU DISTRIBUTEUR:

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT porte à la connaissance du public et des porteurs de parts qu'elle a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier n°18-2024 du 18 mars 2024 pour l'ajout de l'intermédiaire en bourse BH INVEST en tant que nouveau distributeur des parts de FCP SMART CEA.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 10 octobre 2024.

CHANGEMENT DES HORAIRES DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT porte à la connaissance des porteurs de parts de FCP SMART CEA et du public que son Conseil d'Administration, tenu en date du 11 décembre 2023, a décidé de fixer l'horaire de calcul de la valeur liquidative comme suit :

- En double séance : tous les jours de bourse à 16h
- En séance unique et mois de Ramadan : tous les jours de bourse à 13h.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 10 octobre 2024.

CHANGEMENT DES HORAIRES DE RECEPTION DES DEMANDES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT porte à la connaissance des porteurs de parts de FCP SMART CEA et du public que son Conseil d'Administration, tenu en date du 11 décembre 2023, a décidé de fixer les horaires de réception des demandes de souscription et de rachat comme suit :

- En double séance : de 8h à 15h
- En séance unique et mois de Ramadan : de 8h à 12h.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 10 octobre 2024.

CHANGEMENT DES HORAIRES D'EXECUTION DES DEMANDES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT porte à la connaissance des porteurs de parts de FCP SMART CEA et du public que son Conseil d'Administration, tenu en date du 11 décembre 2023, a décidé de fixer les horaires d'exécution des demandes de souscription et de rachat comme suit :

- De 8h à 9h (y compris en périodes de séance unique et mois de Ramadan) : sur la base d'une VL connue calculée la veille.
- De 9h à 15h (de 9h à 12h en périodes de séance unique et mois de Ramadan) : sur la base d'une VL inconnue calculée le jour même et publiée le jour de bourse suivant.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 10 octobre 2024.